



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	43	6	0

**OBJET : 02-1 - PATRIMOINE -
RESTAURATION DE LA CHAPELLE
SAINT JEAN - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
COMPLEMENTAIRE - AVENANT N° 1 A
LA CONVENTION AVEC LE
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE
DE LA FERME DE SAINT JEAN -
AUTORISATION DE SIGNATURE ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

12/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie

Le 23 DEC. 2020

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 5 JAN. 2021

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
Attachée territoriale
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Par délibération en date du 29 novembre 2019, la Ville d'Antibes a accordé une subvention d'équipement de 50 000 € destinée à permettre au Groupement Foncier Agricole de la ferme Saint Jean, propriétaire de la Chapelle St Jean, de réaliser des travaux de rénovations.

Une convention entre la Commune d'Antibes et le Groupement Foncier Agricole de la Ferme de Saint Jean règle les modalités de versement de cette subvention d'investissement.

Pour mémoire, les travaux estimés initialement étaient de 564 000 € TTC. Compte-tenu des nouvelles prescriptions et préconisations des Architectes des Bâtiments de France et de la DRAC, mais aussi aux aléas du chantier, le Groupement Foncier Agricole doit faire face à un surcoût de 217 000 € TTC. C'est pourquoi le Groupement Foncier Agricole sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention complémentaire de 25 000 €. A noter que la DRAC a accordé une subvention complémentaire de 98 845 € et que le Conseil Départemental s'est engagé pour 70 000 € supplémentaires.

Le Groupement Foncier Agricole de la Ferme de Saint Jean, propriétaire, souhaite poursuivre et amplifier la politique d'ouverture au public amorcée depuis quelques années de cet édifice. En effet, plusieurs manifestations ouvertes à tous, telles que les Journées du Patrimoine avec visites organisées et commentées, ou la fête annuelle de la Saint Jean animée par un groupe folklorique sont organisées chaque année.

Par ailleurs, une exposition de crèches a été présentée en 2016 et 2017 attirant plus de mille visiteurs. Ces diverses manifestations représentent un intérêt local pour la Commune.

Ainsi, une fois les travaux terminés, le Groupement Foncier Agricole de la Ferme de Saint Jean s'engage à ouvrir le site au public en organisant des activités d'intérêt général et en les développant notamment dans les domaines artistiques et musicaux.

Ce groupement souhaite donc ouvrir ce monument historique au public par le biais d'actions variées (Journées du Patrimoine, Fête de la Saint Jean, Exposition de crèches, ...).

Pour rappel, la loi du 9 décembre 1905 ne fait pas obstacle à ce qu'une collectivité publique apporte une aide financière à l'exécution de travaux de réparation nécessaires à la conservation d'un édifice culturel, à condition que ce financement ne soit pas affecté spécialement à l'exercice d'un culte.

Par ailleurs, compte-tenu de la crise sanitaire liée à la COVID19, les travaux ont pris du retard et n'ont pu se terminer avant le 31 décembre 2020. Aussi, il convient par cet avenant, de proroger le délai d'exécution de la convention au 31 décembre 2021.

Vu la délibération du 29 novembre 2019, accordant une subvention d'équipement de 50 000 €,
Vu la convention signée en date du 07 janvier 2020,
Vu la demande de subvention complémentaire de 25 000 € par courrier du 14 octobre 2020,
Considérant l'intérêt de la Ville d'Antibes sur les plans historique, patrimonial, et urbain,
Considérant que le Groupement Foncier Agricole, s'engage, une fois les travaux terminés, à organiser des manifestations d'intérêt général ouvertes au public,

Considérant qu'il convient de proroger le délai d'exécution de la convention au 31 décembre 2021,

OUÏ CET EXPOSE

Après que M. GILLI a fait part de son intention de ne pas prendre part au vote et

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL


A l'unanimité

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire de 25 000 euros au Groupement Foncier Agricole de la Ferme de Saint Jean pour la restauration de la Chapelle Saint Jean ;
- **APPROUVE** le financement de cette subvention par des crédits de paiement inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 204 ;
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention initiale, établi entre la commune d'Antibes et le Groupement Foncier Agricole de la Ferme de Saint Jean ;
- **PROROGE** le délai d'exécution de la convention au 31 décembre 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.02-1 - PATRIMOINE - RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT JEAN - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE - AVENANT N. 1 A LA CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA FERME DE SAINT JEAN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 05/01/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 05/01/2021

Numéro de l'acte : 740939 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740939-DE

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions